



NOM DU PRODUIT: L'HERBICIDE FOCUS^{MD}NXT
SPÉCIFICATION ID#: 50003117

L'herbicide Focus^{MD}NXT est un ensemble combiné de deux (2) produits individuels.

Vous trouverez ci-joint la SDS du produit composant qui compose
l'herbicide Focus^{MD}NXT:

L'herbicide Focus^{MD}

PCP # 32292

Date de la SDS : 11/03/2025

SPÉCIFICATION #: 50002649

L'herbicide Spitfire^{MD} 50 SC

PCP # 31252

Date de la SDS : 11/17/2025

SPÉCIFICATION #: 50001289

Veuillez lire la SDS afin d'avoir une compréhension complète de tous les risques associés à chaque produit avant utilisation.

Fabricant/Distributeur :

FMC du Canada limitée
6755, chemin Mississauga, bureau 204
Mississauga (Ont.) L5N 7Y2
Canada

Numéros de téléphone :

Renseignements sur le produit : 1-833-362-7722

Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)

Date de préparation: 11/17/2025

Membre de CropLife Canada[®] /TM Marques de commerce déposées/marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit FOCUS® Herbicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50002649

**Numéro d'enregistrement
de produit** 32292

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>
SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:
U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Cancérogénicité : Catégorie 2

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 1 (Vessie, Coeur, Foie, Reins, Système nerveux)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Vessie, Coeur, Foie, Reins, Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H332 Nocif par inhalation.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

Intervention:
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

Entreposage:
P405 Garder sous clef.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FOCUS® Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 11/03/2025 Numéro de la FDS: 50002649 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/03/2025

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Pyroxasulfone	Pyroxasulfone	447399-55-5	36.9
carfentrazone-ethyl	Carfentrazone-ethyl	128639-02-1	4.43
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	Aromatic hydrocarbons	64742-94-5	$\geq 5 - < 10$ *
propane-1,2-diol	Propylene glycol	57-55-6	$\geq 1 - < 5$ *
Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts	Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts	68425-94-5	$\geq 1 - < 5$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
S'éloigner de la zone dangereuse.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Valises légères: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se développent. Cas graves: Consultez immédiatement un médecin ou appelez une ambulance.
- En cas de contact avec la peau : Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

- | | |
|--|---|
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés | : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Susceptible de provoquer le cancer.
Nocif par inhalation. |
| Protection pour les secouristes | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. |
| Avis aux médecins | : Traiter de façon symptomatique. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|--|
| Moyen d'extinction approprié | : Poudre chimique, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. |
| Moyens d'extinction inadéquats | : Jet d'eau à grand débit
Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression. |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | : Oxydes de carbone
Fluorure d'hydrogène
Composés fluorés
Oxydes d'azote (NO _x)
oxydes de soufre
Acide sulfurique
Cyanure d'hydrogène
Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
Composés de fluor |

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

Chlorure d'hydrogène
Composés chlorés

- Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

FOCUS® Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 11/03/2025 Numéro de la FDS: 50002649 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 11/03/2025

avant l'utilisation.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter la formation d'aérosols.

Conditions de stockage sûres : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		VEMP	200 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
propane-1,2-diol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m3	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m3	CA ON OEL
carfentrazone-ethyl	128639-02-1	TWA (Fraction inhalable)	1 mg/m3	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains
Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection de la peau et du corps	:	Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail. Vêtements étanches
Mesures de protection	:	Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit. Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé. S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail. Porter un équipement de protection adéquat.
Mesures d'hygiène	:	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	:	liquide
Forme	:	suspension
Couleur	:	blanc cassé
Odeur	:	Donnée non disponible
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	5.83 (21.7 °C)
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.21 g/cm³ (21.6 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 4220 mm²/s (20.5 °C)
Donnée non disponible

4405 mm²/s (40.5 °C)

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

Conditions à éviter	:	Éviter la formation d'aérosols. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Produits incompatibles	:	Évitez les acides forts, les bases et les oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg BPL: oui
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 2.18 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard BPL: oui
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 épidermique (Rat): > 5,000 mg/kg BPL: oui

Composants:

Pyroxasulfone:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg Remarques: pas de mortalité
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 6.56 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Remarques: pas de mortalité
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg Remarques: pas de mortalité

carfentrazone-ethyl:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): 5,143 mg/kg Méthode: Directive de test OPP 81-1 de l'EPA des États-Unis Symptômes: Tremblements BPL: oui
	:	DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 425 de l'OECD BPL: oui Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.09 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: EPA OPP 81 - 3
Symptômes: Tremblements, chromodacryorrhée, Écoulement nasal
BPL: oui
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4,000 mg/kg
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2
BPL: oui
Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après un seul contact avec la peau.
Remarques: pas de mortalité

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.688 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

propane-1,2-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 22,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Lapin): 31.7 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce	: Lapin
Évaluation	: N'est pas classé comme irritant
Résultat	: Irritation modérée de la peau
BPL	: oui

Composants:

Pyroxasulfone:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

carfentrazone-ethyl:

Espèce	: Lapin
Évaluation	: N'est pas classé comme irritant
Méthode	: US EPA Ligne directrice OPP 81-5
Résultat	: irritation légère
BPL	: oui

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce	: Lapin
Évaluation	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Résultat	: Pas d'irritation de la peau
Remarques	: Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification. Selon les données provenant de matières similaires

propane-1,2-diol:

Espèce	: Lapin
Méthode	: Directives du test 404 de l'OECD
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Remarques	: Donnée non disponible
-----------	-------------------------

Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce	: Lapin
Résultat	: irritation légère
Évaluation	: N'est pas classé comme irritant

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

BPL : oui

Composants:

Pyroxasulfone:

Espèce : Lapin
Résultat : irritation légère

carfentrazone-ethyl:

Espèce : Lapin
Résultat : irritation légère
Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : EPA OPP 81-4
BPL : oui

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Lapin
Évaluation : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.
Selon les données provenant de matières similaires

propane-1,2-diol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Évaluation : Pas un sensibilisateur cutané.
Résultat : La substance n'est pas considérée comme un sensibilisateur cutané potentiel.
BPL : oui

Composants:

Pyroxasulfone:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

Espèce : Souris
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

carfentrazone-ethyl:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-6
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
BPL : oui

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Espèce : Souris
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
BPL : oui

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Type d'essai : Essai de maximisation
Espèce : Cobaye
Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

propane-1,2-diol:

Type d'essai : Essai de maximisation
Espèce : Cobaye
Résultat : négatif

Mutagénicité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Pyroxasulfone:

Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: Test de Ames Résultat: négatif
	Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi- fère, in vitro Résultat: négatif
	Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	: Type d'essai: Test du micronoyau Espèce: Souris Résultat: négatif
Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation	: Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

carfentrazone-ethyl:

Génotoxicité in vitro

: Type d'essai: test de nutation inverse
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Type d'essai: Test de Ames
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: U.S. EPA 84-2
Résultat: négatif
BPL: oui

Type d'essai: Test de Ames
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo

: Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Résultat: négatif
BPL: oui

Type d'essai: test de synthèse d'ADN non-programmée
Espèce: Rat (mâle)
Résultat: négatif
BPL: oui

Mutagénécité de la cellule
germinale - Évaluation

: Pas de potentiel génotoxique

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Génotoxicité in vitro

: Type d'essai: test de nutation inverse
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle osseuse
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: négatif

propane-1,2-diol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus
Espèce: Souris
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

Pyroxasulfone:

Espèce : Rat, mâle
Durée d'exposition : 2 années
: 2.2 mg/kg p.c./jour
Résultat : positif
Organes cibles : Vessie

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

carfentrazone-ethyl:

Espèce : Rat, femelle
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
NOAEL : 3 mg/kg p.c./jour
LOAEL : 12 mg/kg p.c./jour
Méthode : U.S. EPA 83-5
Résultat : Aucune augmentation des tumeurs observée
Organes cibles : Foie
BPL : oui

Espèce : Souris, femelle
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 80 semaines
NOAEL : 10 mg/kg p.c./jour
LOAEL : 110 mg/kg p.c./jour
Méthode : U.S. EPA 83-5
Résultat : Aucune augmentation des tumeurs observée
Organes cibles : Foie
BPL : oui

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition	: 12 mois
NOAEC	: 1.8 mg/l
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité - Évaluation : N'est pas classé comme cancérigène pour l'humain.

propane-1,2-diol:

Espèce	: Rat
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 2 années
Résultat	: négatif

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Composants:

Pyroxasulfone:

carfentrazone-ethyl:

Effets sur la fertilité	: Type d'essai: Étude multi-générationnelle
	Espèce: Rat, mâle et femelle
	Voie d'application: Ingestion
	Fertilité: NOEL: 4,000 ppm
	Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal	: Type d'essai: Développement embryofœtal
	Espèce: Rat, femelle
	Voie d'application: Oral(e)
	Toxicité maternelle générale: NOEL: 100 mg/kg p.c./jour
	Embryotoxicité.: NOEL: 600 mg/kg p.c./jour
	Résultat: négatif

	Type d'essai: Développement embryofœtal
	Espèce: Lapin, femelle
	Voie d'application: Oral(e)
	Toxicité maternelle générale: NOEL: 150 mg/kg p.c./jour
	Embryotoxicité.: NOEL: > 300 mg/kg p.c./jour
	Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

propane-1,2-diol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux, Reins, Foie, Coeur, Vessie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Pyroxasulfone:

Organes cibles : Système nerveux, Reins, Foie, Système cardio-vasculaire, Vessie
Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 1.

carfentrazone-ethyl:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Espèce : Souris, mâle
NOAEL : 143 mg/kg
LOAEL : 571 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 days

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

Méthode : EPA 82-1
BPL : oui
Organes cibles : Sang, Foie

Espèce : Chien, mâle et femelle
NOEL : 150 mg/kg
LOAEL : 500 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 days
Organes cibles : Sang

Espèce : Chien, mâle et femelle
NOEL : 50 mg/kg
NOAEL : 150 mg/kg
LOAEL : 500 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 12 months
BPL : oui
Organes cibles : Sang

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 58 mg/kg
Durée d'exposition : 90 d
Méthode : EPA 82-1
BPL : oui

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEC : 0.9 - 1.8 mg/l
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 12 Months

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1,700 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 Years

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1,000 mg/kg
LOAEL : 160 mg/kg
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 90 Days

Toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

carfentrazone-ethyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets neurologiques

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Remarques : Les concentrations de vapeur supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des maux de tête et des étourdissements, sont anesthésiantes et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central. Un contact cutané prolongé et/ou répété avec des matériaux à faible viscosité peut dégraisser la peau et entraîner une irritation et une dermatite. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peuvent provoquer une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Pyroxasulfone:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 202 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

LL50 (*Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)): > 208 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

LL50 (*Cyprinodon variegatus* (vairon à tête de mouton)): > 3.3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): > 4.4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (algue verte): 0.000743 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (*Lemna gibba* (lentille d'eau)): 0.00043 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 28 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 1.9 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (*Eisenia fetida* (vers de terre)): > 997 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (*Apis mellifera* (abeilles)): > 100 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 d
Remarques: Contact

LOEC (*Anas platyrhynchos* (canard mallard)): 60 mg/kg
Point final: Test de reproduction

carfentrazone-ethyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 2.55 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

CL50 (*Menidia beryllina* (Capucette barrée)): 1.14 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique

CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 1.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: EPA OPP 72-1

CL50 (*Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 9.8 mg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0.0133 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0.00933 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui EbC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 16 µg/l Durée d'exposition: 120 h CE50 (Navicula pelliculosa (Diatom)): 12 µg/l Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique CE50 (Skeletonema costatum (Diatomée)): 15 µg/l Durée d'exposition: 72 h BPL: oui
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 22 µg/l Durée d'exposition: 89 d Type d'essai: Phase de Vie-Précoce Méthode: OCDE Ligne directrice 210 BPL: oui NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.118 mg/l Durée d'exposition: 102 d Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 72-4
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.309 mg/l Point final: Croissance Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 202 NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.316 mg/l Point final: Croissance Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 202 NOEC (Daphnia (Daphnie)): 35 mg/l Point final: la reproduction

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

Durée d'exposition: 21 d
Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1300
Remarques: Les informations sont données sur la base des résultats obtenus à partir de produits similaires.

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 1,000 mg/l
Type d'essai: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC (*Eisenia fetida* (vers de terre)): 820 mg/kg

Méthode: Directives du test 216 de l'OECD
Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.

Méthode: Directives du test 217 de l'OECD
Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du carbone.

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (*Anas platyrhynchos* (canard mallard)): > 5,620 ppm
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Remarques: Diététique

CL50 (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Remarques: Diététique

DL50 (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): > 2,000 mg/kg
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Méthode: EPA OPP 71-1

DL50 (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Méthode: EPA OPP 71-1

NOEL (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): 1000 ppm
Point final: Test de reproduction

DL50 (*Apis mellifera* (abeilles)): > 200 µg/bee
Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (*Apis mellifera* (abeilles)): > 200 µg/bee
Point final: Toxicité aiguë par contact

Évaluation écotoxicologique

Données sur la toxicité pour le sol : Nocif envers l'environnement terrestre.

Solvant naphtha (pétroleum), heavy arom.:

Toxicité pour les poissons : LL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

FOCUS® Herbicide

Version 1.0	Date de révision: 11/03/2025	Numéro de la FDS: 50002649	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 11/03/2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 1.4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 1 - 3 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EL50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 0.89 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorganismes : LL50 (*Tetrahymena pyriformis*): 677.9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Inhibition de la croissance

propane-1,2-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (*Mysidopsis bahia* (Mysis)): 18,800 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 34,100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 13,020 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (*Pseudomonas putida*): > 20,000 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Poisson zèbre*): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Persistence et dégradabilité

Composants:

Pyroxasulfone:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

carfentrazone-ethyl:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 3.9 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation: 3.6 h pH: 9

Demi-vie de dégradation: 8.6 d pH: 7

Photodégradation :

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 58.6 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

propane-1,2-diol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 23.6 %
Durée d'exposition: 64 d
Méthode: Directives du test 306 de l'OECD

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Pyroxasulfone:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.39 (25 °C)

carfentrazone-ethyl:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 176
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 305E de l'OECD
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.7 (20 °C)

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Bioaccumulation : Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.72
Méthode: QSAR

propane-1,2-diol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.07

Mobilité dans le sol

Composants:

Pyroxasulfone:

Répartition entre les compar- : Adsorption/Sol

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

timents environnementaux : Koc: 57 - 114 ml/g, log Koc: > 1.75
Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol :

carfentrazone-ethyl:

Répartition entre les compar- : Koc: 866, log Koc: 2.93
timents environnementaux : Remarques: Mobile dans les sols

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Répartition entre les compar- : Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sé-
timents environnementaux : diments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup- : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des
plémentaire : effets néfastes à long terme.
Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de
manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les
fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours
d'eau ou le sol.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer comme produit non utilisé.
Vider les restes du contenu.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Pyroxasulfone, Carfentrazone-ethyl)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Dangereux pour l'environnement	:	oui

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

IATA-DGR

UN/ID No.	: UN 3082
Nom d'expédition	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Pyroxasulfone, Carfentrazone-ethyl)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964
Dangereux pour l'environnement	: oui

Code IMDG

No. UN	: UN 3082
Nom d'expédition	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Pyroxasulfone, Carfentrazone-ethyl)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
Polluant marin	: oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Produits chimiques PBT au Canada : Ce produit contient les composants suivants qui sont inscrits sur la LIS et qui sont classés comme substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) sous la LCPE:

NPRI Composants : octamethylcyclotetrasiloxane
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.
ethylbenzene

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

FOCUS® Herbicide

Version 1.0	Date de révision: 11/03/2025	Numéro de la FDS: 50002649	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 11/03/2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

AIIC	: Non en conformité avec les inventaires
DSL	: Ce produit contient des substances chimiques exemptées des exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.
ENCS	: Non en conformité avec les inventaires
ISHL	: Non en conformité avec les inventaires
KECI	: Non en conformité avec les inventaires
PICCS	: Non en conformité avec les inventaires
IECSC	: Non en conformité avec les inventaires
NZIoC	: Non en conformité avec les inventaires
TECI	: Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

PMRA/PCPA Information

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire: Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

PRUDENCE

Evite respirar el polvo o la niebla del aerosol., Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements., Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes., Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser., Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taiwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FOCUS® Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	11/03/2025	50002649	Date de la première parution: 11/03/2025

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Spitfire® 50 SC Herbicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001289

Numéro d'enregistrement de produit PCP # 31252

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC Corporation
2929 WALNUT ST
PHILADELPHIA PA 19104
USA
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>
SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:
U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version 1.2 Date de révision: 11/17/2025 Numéro de la FDS: 50001289 Date de dernière parution: 03/02/2017
Date de la première parution: 03/02/2017

Éléments étiquette SGH

Pas de pictogramme de danger, pas de mot indicateur, pas de déclarations sur les risques, pas de déclarations sur la sécurité requis.

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Florasulam	Florasulam	145701-23-1	4.8
propane-1,2-diol	Propylene glycol	57-55-6	$\geq 5 - < 10$
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	$\geq 0.1 - < 1$

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition.
Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se développent.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
oxydes de soufre
Cyanure d'hydrogène
Fluorure d'hydrogène
Composés de fluor

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

procédures d'urgence	Évacuer immédiatement le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'allumage. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé. Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Conseils pour une manipulation sans danger	: Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
Conditions de stockage sûres	: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Information supplémentaire sur les conditions d'entreposage	: Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version 1.2	Date de révision: 11/17/2025	Numéro de la FDS: 50001289	Date de dernière parution: 03/02/2017 Date de la première parution: 03/02/2017
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Garder hors de la portée des enfants.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
propane-1,2-diol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m3	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m3	CA ON OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, pulvérisations ou aux aérosols, porter un appareil de protection respiratoire individuelle et des vêtements de protection appropriés.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.
Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.
Porter un équipement de protection adéquat.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: liquide
Couleur	: opaque, blanc
Odeur	: semblable à de l'essence
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: 4.04 (25 °C) Concentration: 1 %
Point de fusion/congélation	: Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Méthode: Pas d'information disponible. ne s'enflamme pas
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible pour ce mélange.
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.04 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité	

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Non disponible pour ce mélange.
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	1048 mm ² /s (20 °C) 897 mm ² /s (40 °C)
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Taille des particules	:	Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Conditions à éviter	:	Éviter la formation d'aérosols. Éviter les températures extrêmes Le chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irritantes.
Produits incompatibles	:	Donnée non disponible
Produits de décomposition dangereux	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.07 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Composants:

Florasulam:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.09 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

propane-1,2-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 22,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Lapin): 31.7 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

Produit:

Évaluation	:	N'est pas classé comme irritant
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Composants:

Florasulam:

Méthode	:	Directives du test 404 de l'OECD
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

propane-1,2-diol:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	Directives du test 404 de l'OECD
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	72 h
Méthode	:	Directives du test 404 de l'OECD
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Évaluation	:	N'est pas classé comme irritant

Composants:

Florasulam:

Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD

propane-1,2-diol:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce	:	Cornée bovine
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	Directives du test 437 de l'OECD

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Des effets irréversibles aux yeux
Méthode	:	EPA OPP 81-4

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Composants:

Florasulam:

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

propane-1,2-diol:

Type d'essai : Essai de maximisation
Espèce : Cobaye
Résultat : négatif

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Type d'essai : Essai de maximisation
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Espèce : Cobaye
Méthode : FIFRA 81.06
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Florasulam:

Génotoxicité in vitro : Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.17
Résultat: négatif

propane-1,2-diol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus
Espèce: Souris
Résultat: négatif

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de mutation génique
Système de test: Cellules de lymphome de souris
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de Ames
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test de synthèse d'ADN non-programmée
Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Cellules du foie
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: Directives du test 486 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Florasulam:

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

Composants:

Florasulam:

Toxicité pour la reproduction : Aucune évidence d'effets contraires sur les fonctions et la fertilité sexuelles ou sur le développement basée sur des expériences animales.
- Évaluation

propane-1,2-diol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle
Voie d'application: Ingestion
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18.5 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids corporel mg / kg
Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour
Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de reproduction.
Méthode: OPPTS 870.3800
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Le poids des données ne supporte pas la classification
- Évaluation comme toxique pour la reproduction

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Florasulam:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

Composants:

Florasulam:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Florasulam:

Espèce : Rat
LOAEL : 500 mg/kg
Durée d'exposition : 90 day
Symptômes : Effets sur les reins

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1,700 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 Years

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1,000 mg/kg
LOAEL : 160 mg/kg
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 90 Days

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 15 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 28 d
Méthode : Directives du test 407 de l'OECD
Symptômes : Irritation

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 69 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 d
Symptômes : Irritation, Perte de poids corporel

Toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

Composants:

Florasulam:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Florasulam:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 292 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.00894 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.00118 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 119 mg/l
Durée d'exposition: 28 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 38.9 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,320 mg/kg

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,000 mg/kg
Point final: Toxicité aiguë par contact

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/abeille
Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/abeille
Point final: Toxicité aiguë par contact

propane-1,2-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Mysidopsis bahia (Mysis)): 18,800 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 34,100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 13,020 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): 16.7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.15 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.070 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.04

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 24 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type d'essai: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 12.8 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type d'essai: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

Composants:

Florasulam:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

propane-1,2-diol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 23.6 %
Durée d'exposition: 64 d
Méthode: Directives du test 306 de l'OECD

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

Composants:

Florasulam:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): < 2.21
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.1 (25 °C)
pH: 7

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

log Pow: 1.11 (25 °C)
pH: 3

log Pow: -1.79 (25 °C)
pH: 10

propane-1,2-diol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.07

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 6.62
Durée d'exposition: 56 d
Méthode: Directives du test 305 de l'OECD
Remarques: La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.7 (20 °C)
pH: 7

log Pow: 0.99 (20 °C)
pH: 5

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

Composants:

Florasulam:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 22 ml/g, log Koc: 1.34
Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol :

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 9.33 ml/g, log Koc: 0.97
Méthode: Directives du test 121 de l'OECD
Remarques: Hautement mobile dans les sols

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
Un équipement de protection individuelle approprié, tel que décrit aux sections 7 et 8, doit être porté lors de la manipulation de m
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Un emballage qui n'est pas correctement vidé doit être jeté comme un produit non-utilisé.
Éliminer l'emballage conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

- No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Florasulam)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Florasulam)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement : 964

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

ment (avion cargo)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Florasulam)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
()
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui()

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires,

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version 1.2	Date de révision: 11/17/2025	Numéro de la FDS: 50001289	Date de dernière parution: 03/02/2017 Date de la première parution: 03/02/2017
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS	:	Non en conformité avec les inventaires
ISHL	:	Non en conformité avec les inventaires
KECI	:	Non en conformité avec les inventaires
PICCS	:	Non en conformité avec les inventaires
IECSC	:	Non en conformité avec les inventaires
NZIoC	:	Non en conformité avec les inventaires
TECI	:	Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

PMRA/PCPA Information

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire. Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

PRUDENCE

Nocif s'il est absorbé par la peau., Nocif en cas d'ingestion, Nocif en cas d'inhalation, Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements., Evite respirar el polvo o la niebla del aerosol.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada);

Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation



Spitfire® 50 SC Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/02/2017
1.2	11/17/2025	50001289	Date de la première parution: 03/02/2017

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique